

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-55

Séance du MERCREDI 3 OCTOBRE 2018

Date de la convocation		
26/09/2018		
Date de l'affichage		
26/09/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	7	1

L'an deux mille dix-huit, le quatre octobre à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joseph FROMIGUE, vice-Président, mandaté exceptionnellement par André CAZERES, Président, pour assurer la présidence de la séance.

Présents :

M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président

Mmes Marianne SARTHOU – Brigitte CAPOU - Catherine LISSARRAGUE

MM. Jean-Baptiste RAMON – Pierre CAPOU - Alain LARROUDE

Absents excusés :

Mme Françoise TREY ; MM. André CAZERES – Christian COUMET

Secrétaire de séance : Mme Marianne SARTHOU est désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

PROJET DE RESTRUCTURATION-REHABILITATION DU REFUGE WALLON-MARCADAU : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE - DISPOSITIF AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Vice-Président rappelle que la Région Occitanie a été associée dès le début au projet de restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau en tant que financeur potentiel, notamment à travers le dispositif « aménagements et équipements touristiques ». Dans ce but, le projet a satisfait aux exigences de la fiche de cadrage « Tourisme durable ».

La Commission Syndicale souhaite demander une subvention à la Région Occitanie correspondant à 15% du montant global du projet qui s'élève à 6 241 082€, soit un montant de 936 162€.

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés (huit voix pour),

DECIDE

- **D'ADOPTER** le principe de la réalisation du projet ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** le concours financier de la Région Occitanie au titre du « dispositif aménagements et équipements touristiques » à hauteur de 15% du montant global du projet selon le plan de financement suivant :

FINANCEUR	MONTANT € HT	POURCENTAGE
MONTANT TOTAL DU PROJET	6 241 082	
TOTAL FINANCEURS PUBLICS	4 907 587	78,6%
AUTOFINANCEMENT CSVSS	1 333 494	21,4%
EUROPE - FEDER POI PYRENEES	1 879 702	30,9%
ETAT - FNADT 2016	100 000	1,6%
ETAT - FNADT 2018	200 000	3,3%
ETAT - TEPCV	258 812	4,3%
REGION - TOURISME	936 162	15,0%
REGION - NOWATT	1 300 000	21,4%
PARC NATIONAL DES PYRENEES - CIMP 2017	20 000	0,3%
PARC NATIONAL DES PYRENEES - CIMP 2018	20 000	0,3%
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	192 911	3,2%

- **DE S'ENGAGER** à disposer de l'autofinancement nécessaire ;
- **DE MANDATER** le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue de la mobilisation des aides publiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES


